

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20240409-56-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

N° 56/24

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 28 mars 2024
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 15 avril 2024

Objet de la délibération :

Castel : Phase 14 et plan de financement

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	65
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	4
· Dont représenté(e)s	11
· Excusé(e)s :	7
· Non excusé(e)s :	10
- Votants	80

Résultat du vote	
- Pour :	80
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
Le neuf avril,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs de la ville d'Ornans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Guillaume AYMONNIN à Angèle LIME, Joël BOLE à Emmanuel CRETIN, Christian MESNIER à Jean-Pierre CUNCHON, Gaëtan MILLE à Philippe MARECHAL, Danièle FIETIER à Claude CURIE, Nathalie LAURENT à Mireille PICARD, Chantal MARAUX à Nathalie KOWAL-BONDY, Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Sébastien LAITHIER à Patricia LABERTERIE, Patrick TELES à Marie-Christine LEGAIN, Colette GROLEAU à Estelle BOURNEZ

Procuration

Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT, Alain MONNIER par Julien DEFRASNE

Suppléé(e)s

Excusé(e)

Jean-Marie DONEY, Laëtitia ROGNON, Elisabeth JACQUES, Marie-Christine VERNEREY, Pascal GOSSE, Sarah VIONNET, Romuald MAUGAIN

Absent(e)s

Christine BREUILLOT, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Yves GAMELON, Florian GRILLON, Sylvie LHERITIER, Pierre MAIRE, Jacques MAURICE, Jean-Louis POGLIANO

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Mme GUILLAME Isabelle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu la délibération n°90/16 du 14 novembre 2016 validant un programme pluriannuel (phases 11 à 15) de travaux de consolidation/entretien des ruines du Castel St Denis, support à un chantier d'insertion et faisant l'objet d'un bail emphytéotique.

Vu la délibération n°100/16 du 7 décembre 2016 retenant l'offre de l'association API pour la prestation d'appui et d'accompagnement à l'emploi des personnes en grande difficulté sur le site du Castel Saint-Denis,

Invité à se prononcé, le conseil, à l'unanimité :

- Accepte la poursuite du chantier d'insertion dans sa phase 14 sous réserve que les partenaires s'engagent sur les montants sollicités,

- Valide le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Chantier d'insertion	130 000	DRAC	50 000
Archéologue et/ou architecte	30 000	Région	50 000
Matériaux	30 000	Département	47 500
		CCLL	42 500
	190 000		190 000

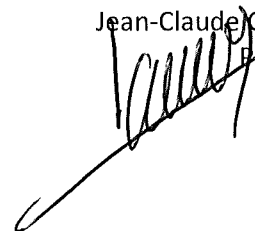
- Autorise le Président à solliciter les subventions,
- Accepte de prendre en charge les financements non acquis.

Fait et délibéré en séance, le 09.04.2024

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20240409-56-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024